



Rennes, le 14 septembre 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 Secteur de Rostrenen Comité de suivi du 14 septembre 2015

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif majeur de l'État et de la Région Bretagne : ce sont ainsi près de 237 M€ de crédits (dont 145 M€ pour la partie costarmoricaine) qui ont été inscrits dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, signé le 11 mai 2015, pour que l'ensemble des projets en cours se concrétisent. L'Etat et la Région Bretagne sont mobilisés pour faire avancer l'ensemble des opérations, dans le respect des objectifs de calendrier fixés, tout en veillant à la qualité de la concertation et à la prise en compte des enjeux de chaque territoire.

Pour faire le point sur l'avancement de cette ambition dans le secteur de Rostrenen, Pierre Lambert, Préfet des Côtes d'Armor, et Gérard Lahellec, Vice-président du Conseil régional à la mobilité et aux transports, ont réuni, lundi 14 septembre 2015 à Rostrenen, le comité de suivi des études de ce projet. Ce comité de suivi réunit l'État, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil départemental des Côtes d'Armor et associe les élus locaux concernés, les chambres d'agriculture et de commerce et les associations de protection de l'environnement, pour permettre la bonne information de tous en continu.

Une prochaine déclaration d'utilité publique pour le projet.

Le projet d'aménagement au niveau de Rostrenen se situe entre Loméven, à l'ouest, et Plouguernevel, à l'est (16 km). Ce tronçon bénéficie de l'inscription d'une enveloppe de 61 M€ de crédits au nouveau CPER 2015-2020 et prise en charge à 50 % par l'État et à 50 % par la Région.

L'enquête d'utilité publique s'est déroulée du 26 mai au 6 juillet 2015. Elle a conduit le commissaire-enquêteur à rendre le 23 juillet dernier un avis favorable sans réserve.

Les membres du comité de suivi ont pris note des quelques recommandations émises ainsi que des diverses remarques faites pendant l'enquête publique, qui vont permettre à la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), maître d'ouvrage du projet, d'approfondir la conception du projet pour en optimiser localement les caractéristiques.

Ceci permettra très prochainement au Préfet des Côtes d'Armor de prendre un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique (DUP) le projet d'aménagement de la RN164 au niveau de Rostrenen.

Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MIGNAN - 02 96 62 43 02

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Conseil Régional de Bretagne : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57

La poursuite du projet pour un démarrage du chantier au plus tard fin 2018

Les études de détail, permettant de fixer toutes les caractéristiques du projet, en concertation avec les élus et les riverains, vont se poursuivre. L'objectif est de définir le projet avec suffisamment de précision afin de figer les emprises nécessaires à l'été 2016, ce qui permettra d'initier les dernières procédures réglementaires : enquête parcellaire, dossier « loi sur l'eau », diagnostic archéologique, dérogation « espèces protégées ».

L'obtention de la DUP permet par ailleurs aux services de l'État d'engager dès à présent les négociations amiables pour l'acquisition des des habitations et des locaux d'entreprises impactés par le projet.

Parallèlement la procédure d'aménagement foncier, visant à prendre en compte les impacts du projet sur l'activité agricole, est initiée, sous le pilotage du Conseil Départemental des Côtes d'Armor. Une commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) sur les communes de Rostrenen, Glomel et Kergrist-Moëlou devra se prononcer, courant octobre, sur l'opportunité de mener ou non un tel aménagement foncier.

L'objectif est de parvenir à un **démarrage des travaux pour l'automne 2018**.

Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MAIGNAN - 02 96 62 43 02

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Conseil Régional de Bretagne : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57